

Vue d'ensemble

Les informations suivantes vous donnent un aperçu rapide des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés et vous informent sur les raisons ayant conduit à ces changements.

Dans les domaines Génie civil, Bâtiment et Installations les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

- 111 F/22 Travaux en régie
- 173 F/22 Amélioration des sols de fondation
- 221 F/22 Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 226 F/22 Gestion et traitement des matériaux

Nouvelles publications Bâtiment

- 335 D/22 Construction préfabriquée en bois (version 1, seulement en allemand)*

- 343 F/22 Bardages
- 347 F/22 Protection des baies contre le soleil et les intempéries

Nouvelles publications Installations

- 461 F/22 Ventilation: Traitement de l'air et composants*
- 462 F/22 Ventilation: Gaines*
- 463 F/22 Ventilation: Diffuseurs et accessoires*
- 464 F/22 Ventilation: Mesure, commande, régulation*

* uniquement sous forme électronique

Informations générales

- 1003 F/22 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026 F/22 Liaisons avec le CAN

Autres nouveautés

- werk-material.online
- Serveur Profil BIM

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

CAN 111 Travaux en régie

La dernière révision complète de ce chapitre remontait à 2015. Depuis, les éditeurs des bases de calcul ont adapté leurs documentations aux dernières évolutions en matière de conformité (compliance). Ces ajustements ont été pris en compte dans la présente révision,

ainsi que le souhait exprimé par la pratique de simplifier les appels d'offres pour les travaux en régie. La différenciation par catégories de travaux (secteur principal de la construction et second oeuvre) ainsi que les cas particuliers rarement utilisés ont été supprimés.

CAN 173 Amélioration des sols de fondation

La révision de plusieurs normes a rendu nécessaire une refonte en profondeur de ce chapitre. Le contenu et les définitions ont été adaptés au niveau actuel de la technique.

Au paragraphe 100 «Stabilisation du sol par malaxage en place (Mixed-in-Place)», divers compléments ont été ponctuellement apportés, p.ex. pour les suppléments pour travaux de stabilisation. Le paragraphe 200 «Stabilisation de matériaux par malaxage en centrale (Mixed-in-Plant)» a été, entre autres, complété avec l'enlèvement de blocs et l'épierrage. Les textes de soumissions portant

sur le procédé de réalisation de pieux de sol malaxé ont été revus et intégrés dans le paragraphe 300 «Pieux de sol réalisés par malaxage en place (Mixed-in-Place)». Le paragraphe 400 «Vibrocompactage en profondeur» portant sur les mesures complémentaires lors des forages d'ameublement a été ajouté. Dans les paragraphes 500 «Injections» et 600 «Jetting», les articles ont été adaptés au niveau actuel de la technique. La conception du paragraphe 700 «Procédés divers» a été revue de sorte qu'il puisse être utilisé pour les appels d'offres incluant des procédés spéciaux ou nouvellement introduits sur le marché.

CAN 221 Couches de fondation pour surfaces de circulation

Des ajustements ont été apportés à ce chapitre suite à diverses modifications des normes. Tous les articles suivent désormais l'ordre

pour les règles de métré: Volume théorique – Volume foisonné – Masse.

Le sous-paragraphe 220 ne contient désormais que les transports intermédiaires. Les autres opérations de transport et d'élimination

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

(CAN 221 suite)

seront décrites avec le CAN 211 «Fouilles et terrassements». En conséquence, les taxes de dépôt ont également été supprimées. Le paragraphe 600 comprend les prestations relatives aux couches traitées aux liants hydrauliques exécutées sur place (ancien paragraphe 700). Le paragraphe 700 comprend les prestations

relatives aux couches de fondation en enrobés bitumeux à froid AFK (ancien paragraphe 600). Le paragraphe 800 comprend les prestations relatives aux couches intermédiaires absorbant les contraintes (ancien sous-paragraphe 820).

CAN 226 Gestion et traitement des matériaux

Le nouveau CAN 226 remplace le chapitre 226 «Préparation de matériaux» avec année de parution 2010. Le titre a été changé pour qu'il soit clair qu'il ne s'agit pas seulement de la préparation des matériaux, mais de l'ensemble de la gestion. La structure du chapitre a été complètement revue, les paragraphes sont ordonnés selon le déroulement des travaux. Le chapitre contient nouvellement des prestations permettant la réalisation des projets d'exécution, de même que le montage, la mise à

disposition et l'enlèvement des installations. Chaque paragraphe contient des prestations pour les différentes parties des installations: alimentation en matériaux, tri préalable et concasseur primaire, tapis roulants de liaison et tapis roulants d'étirage, équipements de chargement et de déchargement, dépôt provisoire, installation de traitement et installation de traitement des boues. En outre, des ajustements ont été apportés suite à diverses modifications des normes.

Nouvelles publications Bâtiment

NPK 335 Holzbau (version 1, seulement en allemand)

Les développements des matériaux et leurs nouvelles combinaisons ont permis de mettre au point des méthodes de construction et des formes totalement innovantes. Cela a non seulement conduit à de nouvelles solutions structurelles et constructives, mais a également nécessité la mise au point de nouvelles descriptions de prestations techniquement et juridiquement correctes pour le contrat d'entreprise entre l'entrepreneur et le maître d'ouvrage. Un chapitre entièrement nouveau sur la construction en bois a donc été élaboré et n'est pour le moment disponible qu'en allemand. En parallèle, il fallait penser à son intégration dans les nouveaux modèles numériques. Il s'agit donc d'une étape importante. Les travaux d'un groupe de réflexion ont d'abord révélé qu'il n'était guère judicieux de conserver cette répartition en trois chapitres. D'une part car la majeure partie des articles des CAN 331 et 333 se trouvent également dans le CAN 332. D'autre part, la grande majorité des bâtiments en bois sont aujourd'hui construits avec des éléments préfabriqués.

En outre, plusieurs parties de l'ancien CAN 332 sont encore très utiles et doivent être conservées, par exemple la division tripartite: revêtement intérieur - structure porteuse - revêtement extérieur. La terminologie de l'IFC prévoit également la même division en trois parties, avec des termes légèrement différents. Cette description détaillée des couches fonctionnelles en trois parties sera conservée tout en étant précisée. Afin de pouvoir décrire non seulement les différents matériaux, mais aussi des éléments composés de divers matériaux et de divers structures matérielles - par exemple des types différents de parois intérieures et extérieures - un «type» a été introduit au niveau de l'article principal (p.ex. type de paroi 211, type de paroi 212, type de plancher 411, type de toiture plate 541, etc). Il devient ainsi possible de décrire en détail différents types

d'éléments d'un projet de construction et de les présenter de manière synthétique.

Le paragraphe 000 «Conditions générales» contient, comme d'habitude, les conditions de rémunération, les règles de métré, les indications pour le calcul des variations de prix, les exigences relatives au bois, aux dérivés du bois et aux autres matériaux, ainsi que des informations relatives à la construction écologique. Les travaux préparatoires et les travaux en régie sont décrits au paragraphe 100.

Le paragraphe 200 concerne les parois extérieures: parois à ossature bois, constructions à pans de bois, parois en bois massif, parois en bois lamellé croisé, couches de revêtement intérieur, couches de revêtement extérieur, revêtements pour fenêtres et portes.

Le paragraphe 300 énumère les types de parois analogues pour l'intérieur.

Le paragraphe 400 concerne les planchers: planchers à ossature bois, planchers nervurés et en caisson, poutres pour planchers, planchers et systèmes pour planchers en bois massif, planchers en bois lamellé croisé et faux-plafonds.

Les toitures plates se trouvent au paragraphe 500: toitures plates à ossature bois, toitures plates nervurées et en caisson, poutres pour toitures plates, toitures plates et systèmes pour toitures plates en bois massif, toitures plates en bois lamellé croisé, revêtements intérieurs et extérieurs de toitures plates, éléments intégrés dans toitures plates et rives de toiture et finalement les éléments complémentaires.

Le paragraphe 600 concerne les toitures inclinées: toitures inclinées en ossature bois, toitures inclinées nervurées et en caisson, toitures inclinées en éléments à chevrons et pannes-chevrons, toitures inclinées et systèmes pour toitures inclinées en bois massif, toitures inclinées en bois lamellé croisé, revêtements intérieurs de toitures inclinées et éléments intégrés dans toitures inclinées.

Le paragraphe 700 permet de décrire les

structures porteuses telles que poteaux et contrefiches, poutres, portiques et structures porteuses composées de pièces droites, arcs et structures porteuses composées de pièces cintrées, poutres à treillis, stabilisation, contreventements et raidisseurs et assemblages en pièces d'acier.

Les descriptions relatives aux rénovations et travaux annexes se trouvent au paragraphe 800.

La version allemande de ce nouveau chapitre 335 «Construction en bois» sera publiée sous forme électronique en tant que version 1 pour

l'année 2022 et pourra être utilisée dans les programmes d'administration de la construction courants, y compris avec l'échange de données via l'interface CRB-X. Les utilisatrices et utilisateurs intéressés peuvent obtenir une licence gratuite pour utiliser ce nouveau chapitre CAN. Nous partons du principe que le marché nous fera part de ses commentaires sur ce chapitre, dont nous tiendrons compte. À partir de la version 2024, le chapitre 335 remplacera les chapitres 331, 332 et 333 existants et sera disponible en allemand, français et italien.

CAN 343 Bardages

Le chapitre 2019 avait déjà fait l'objet d'une importante mise à jour. Dans cette nouvelle révision, un certain nombre d'adaptations liées à la pratique ont été apportées, mais aussi des améliorations structurelles mineures. En ce qui concerne les isolations et les revêtements de façade, les anciens indices d'incendie (I-I) ont été remplacés par la nouvelle classification selon la catégorie de réaction au feu (RF), conformément aux directives de protection incendie actuelles de l'AEAI.

Le paragraphe 100 contient désormais une description des prestations pour la démolition et la dépose ainsi que l'élimination des modules photovoltaïques et des capteurs solaires. Au paragraphe 200, les dispositifs de retenue qui ne sont plus prescrits ont été supprimés pour les consoles en aluminium avec plaque intermédiaire en PRV. La gamme de bacs a été étendue.

Au paragraphe 300, les panneaux de polystyrène expansé (EPS) ont été ajoutés en tant qu'isolation thermique des bacs métalliques. Avec l'ajout de panneaux d'isolation thermique en polyuréthane/polyisocyanurate (PUR/PIR), la demande croissante en matériaux isolants à bas coefficient de conductibilité thermique a été satisfaite. Les lés désignés «Coupevent» ont été renommés en référence à la norme SIA 232/2 et ont à présent l'appellation «Étanchéités de façade en lés». Ils ont été répartis selon les exigences et les sollicitations respectives. La pose de bandes filantes de protection incendie se trouve maintenant dans un article principal séparé.

Concernant les bardages en plaques de fibres-ciment, au paragraphe 400, les teintes ou les formats qui ne sont plus disponibles ont été retirés. Les plaques grand format avec une structure de surface fraisée linéaire et les plaques d'aspect bois sont venues compléter la

gamme de plaques de fibres-ciment. Les bardages en tavillons décrits au paragraphe 500 ont été complétés. Les tavillons rectangulaires (planchettes) actuellement très demandés ont aussi été ajoutés. Le lambrissage a été complété par des planches rainées-crêtées ainsi que par un lambrissage à clin supplémentaire en planches rainées-crêtées à section trapézoïdale. L'ajout d'un nouveau sous-paragraphe va permettre de répondre à la tendance actuelle des «Bardages en lattes». Au paragraphe 600, il est désormais possible de sélectionner une teinte selon la collection standard du fabricant dans des articles fermés des bardages métalliques. Les panneaux composites ont été enrichis d'une variante améliorée du point de vue des propriétés de protection incendie.

Dans le paragraphe 700 consacré aux bardages en ardoises naturelles, des formats de plaques complémentaires ont été ajoutés. De nouvelles méthodes de pose (la pose irrégulière à clin, la pose avec recouvrement latéral et la pose de systèmes d'ardoises spécifiques au fabricant) sont désormais disponibles.

Au paragraphe 800, la sélection de panneaux a été complétée par les panneaux en granulats de verre expansé liés à la résine époxy. Les panneaux de particules liés au ciment ont été supprimés.

Le paragraphe 900 contient des composants de construction complémentaires. L'enlèvement ultérieur du film de protection sur les tablettes de fenêtre, les seuils de porte et les recouvrements d'acrotères en tôle d'aluminium a été intégré comme prestation standard. Pour les seuils de porte, il existe une variante en tôle d'aluminium lisse avec film de protection; pour les seuils striés, le film de protection a été supprimé. Les encadrements de fenêtres, de portes et combinés sont à présent décrits dans des articles ouverts.

CAN 347 Protection des baies contre le soleil et les intempéries

La dernière révision complète de ce chapitre remontait à 2013. La principale raison de la révision du chapitre était d'adapter le paragraphe «Commandes» à l'état actuel de la technique. Le nouveau chapitre peut désor-

mais être aussi utilisé pour décrire les toits de terrasses avec vitrage, les stores de véranda et similaires. Le paragraphe 100 comprend à présent de nouveaux articles pour le remplacement des commandes ainsi que pour l'isolation des caissons de volets roulants existants.

Nouvelles publications Bâtiment

(CAN 347 suite)

Au paragraphe 200., un sous-paragraphe 250 «Volets pliants de sécurité» a été ajouté. Des articles ont été ajoutés au paragraphe 300 pour les stores à lamelles reliées avec câbles de guidage. Au paragraphe 400, les volets battants (contrevents) et les volets coulissants possèdent désormais des sous-paragraphe séparés pour l'aluminium et le bois. Le sous-paragraphe «Volets coulissants en aluminium» a été complété par des articles pour les volets coulissants motorisés. Le sous-paragraphe «Persiennes coulissantes» a été complété par plusieurs articles. Des articles avec et sans caisson ont été ajoutés au paragraphe 500 pour les stores en toile verticaux, les stores à projection et les stores à projection

à l'italienne. Ils étaient auparavant décrits comme suppléments. L'ordre des paragraphes 600 et 800 a été interverti. Le paragraphe 600 comprend de nouveaux articles pour les toits de terrasses avec vitrage et des articles pour les stores de véranda. En outre, des articles ont été ajoutés pour les pergolas, les vitrages latéraux des toits de terrasses et des pergolas, les stores en toile vertical latéral pour toit de terrasse et pergola, ainsi que des articles pour les rideaux en extérieur. Des articles ont été ajoutés au paragraphe 700 pour les moustiquaires posées sur caillebotis de saut-de-loup ainsi qu'un article pour les stores d'obscurcissement.

Nouvelles publications Installations

Afin de réduire le nombre de chapitres CAN dans le sous-groupe de chapitres 460, le conte-

nu des quatre chapitres suivants a été redistribué.

CAN 461 Ventilation: Traitement de l'air et composants

Ce chapitre entièrement restructuré remplace les deux chapitres 461 «Ventilation et climatisation: Conditionnement d'air» et 463 «Ventilation et climatisation: Composants» avec année de parution 1995. Cette révision fondamentale était nécessaire car de nombreux nouveaux produits ont été développés entre-temps et de nombreuses normes déterminantes pour ce chapitre ont été mises à jour ou sont parues récemment: entre autres, la norme SIA 382/1 «Installations de ventilation et de climatisation – Bases générales et performances requises», la norme SIA 382/2 «Bâtiments climatisés – Puissance requise et

besoins d'énergie» ainsi que la norme SN EN 1886 «Ventilation des bâtiments - Caissons de traitement d'air - Performances mécaniques». Plusieurs directives et fiches techniques, par exemple la directive 2005/32CE (nommée aussi directive - ErP ou directive Ecodesign) ainsi que la directive SICC VA104 «Aéroulque - qualité de l'air» (VDI 6022, feuille 1), ont été modifiées ou nouvellement développées. En outre, les exigences relatives aux besoins énergétiques et à la récupération de chaleur sont devenues plus strictes et les exigences de protection incendie ont fortement évolué. De plus, l'utilisation de matériaux synthétiques dans la technique de ventilation a considérablement augmenté.

CAN 462 Ventilation: Gaines

Ce chapitre CAN remplace le chapitre 464 «Ventilation et climatisation: Composants» avec année de parution 1995, il porte désormais le numéro 462. Ce chapitre a également été adapté aux normes qui ont été révisées entre-temps: la norme SN EN 1506 «Ventilation des bâtiments - Conduits en tôle et accessoires à section circulaire – Dimensions» et la SN EN 1507 «Ventilation des bâtiments - Conduits aéroulques rectangulaires en tôle - Prescriptions pour la résistance et l'étan-

chéité». Des exécutions supplémentaires de gaines ont été ajoutées dans le domaine de la protection incendie. En outre, le chapitre a été complété par de nouvelles exécutions de gaines quadratiques et circulaires, des traitements de surface, différentes isolations thermiques, des exécutions à double paroi et des systèmes de distribution d'air en matière synthétique. Les couvercles et les portillons de révision, les cadres, ainsi que les assemblages flexibles et les grillages provenant du chapitre CAN 466 figurent également dans ce chapitre.

CAN 463 Ventilation: Diffuseurs et accessoires

Ce nouveau chapitre CAN remplace le chapitre 463 «Ventilation et climatisation: Composants» publié en 1995. Le contenu des précédents chapitres 465 «Ventilation et climatisation: Accessoires (diffuseur, filtre)» et 466 «Ventilation et climatisation: Accessoires (équipement)» sont regroupés sous le nouveau

titre «Ventilation: Diffuseurs et accessoires». Les couvercles de révision, les portillons de visite, les cadres, les assemblages flexibles et les grillages qui figuraient au chapitre 466 se trouvent maintenant dans le chapitre 462. En outre, plusieurs types d'exécution supplémentaires ont été ajoutés et des adaptations aux nouvelles exigences en matière de protection contre l'incendie ont été réalisées.

CAN 464 Ventilation: Mesure, commande, régulation

Ce nouveau chapitre CAN remplace l'actuel chapitre 468 «Ventilation et climatisation:

Mesure, commande, régulation» avec année de parution 1995. La révision tient compte des nouveaux types de conception, ainsi que des nouvelles exigences de protection incendie.

Informations complémentaires sur les chapitres Installations

Groupe de chapitres CAN 400

Dans le domaine des **Installations sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation**, plusieurs articles complémentaires ont été ajoutés aux chapitres 412, 426, 427, 451, 453 et 454. Tout particulièrement:

- CAN 412** L'article principal 112 permet de décrire désormais les installations sanitaires de chantier.
- CAN 426** L'article principal 111 permet de décrire désormais les installations sanitaires de chantier.
- CAN 451** L'article principal 112 permet de décrire désormais les installations sanitaires de chantier.
- CAN 453** Le paragraphe 400 «Tuyaux isolés d'usine» a été complété par le nouveau sous-paragraphe 450 «Systèmes de tuyaux isolés d'usine en matière synthétique, pour refroidissement».

Groupe de chapitres CAN 500

Dans le domaine des **Installations électriques**, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

- CAN 512** Introduction d'immeuble pour tube M32-M63.
Éléments pour façade RF1.
- CAN 513** Canal d'allège oblique 115x110 en acier à revêtement par poudre.
- CAN 514** Elargissement de l'assortiment de chemins à câbles grillagés en acier zingué en bande et en acier zingué à la pièce.
- CAN 521** Boîtiers de raccordement avec parafoudre et parasurtension SPD type 2 pour bâtiment sans paratonnerre, pour 1-4 strings.
- CAN 524** Brides pour lignes montantes en câble plat.
- CAN 526** Adaptation de l'assortiment et des textes avec la classe de protection incendie selon l'OPCo.
- CAN 531** Petits distributeurs AP et armoires EI30 et EI90, vides pour 24/48/132 modules.
Elargissement de la gamme des stations de recharge E-Mobility.
- CAN 542** Elargissement de la gamme et adaptation des textes pour les prises IP21 et IP55 (y.c. fiches et contre-fiches) selon SN 441 011.
Interrupteurs «intelligents» ENC et AP.

Elargissement de la gamme des prises USB et combi T23.
Elargissement de la gamme de détecteurs de présence, y.c. Slaves.

- CAN 543** Soft-start pour 1 sens de rotation avec courant de service jusqu'à 25A.
Gateway radio et commutateur radio pour commande à distance.
Interrupteur crépusculaire fonctionnant avec batteries.
- CAN 551** Armoire Rack 19" avec 24UH.
Rack mural 19" avec 6UH, 18UH et 21UH.
Canal à grille 200mm et 400mm pour Racks 19" avec 42UH.
- CAN 552** Stations extérieures, stations intérieures, station de table et composants système pour vidéophonie IP.
- CAN 561** KNX : interface Secure, coupleur de ligne et routeur.
Poussoir NAP.
Elargissement de la gamme de détecteurs de présence.
Détecteurs de présence AP & ENC avec régulateurs de température, d'humidité et de CO₂ intégrés.
DALI-2 Gateway 1x 64 participants.
- CAN 563** Elargissement des systèmes Sallegra, smart PLACE, DALI, xComfort, TWILINE.
Nouveau : Système radio Omnio.
- CAN 573** Installations photovoltaïques.
Elargissement de l'assortiment pour installations photovoltaïques petites à moyennes, avec:
Modules PV (M+R)
Sous-constructions (F+M)
Convertisseurs, également pour batterie (F+M+R et M+R)
Régulateur de consommation d'énergie (F+M+R)
Batterie DC à basse tension (F+M+R)
- CAN 574** Luminaire apparent LED, y compris étanches et de secours, avec fonction essaim.
Luminaires de secours et de chemin de fuite avec liaison radio (BLE-Mesh).
- CAN 584** Lignes courant faible FE180/E60 jusqu'à 5x2,5 mm².

Ces modifications sont publiées uniquement sous forme électronique. Un logiciel ou le CAN-Viewer permet d'accéder en tout temps aux articles descriptifs actualisés.

Informations générales

Documentation CRB 1026 Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle aide ainsi à trouver ra-

pidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle offre aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures.

Dans l'annexe, la documentation fournit en outre la liaison du CAN au CFC et inversement.

Archivage de chapitres CAN

Dans le domaine des installations du bâtiment, les chapitres 465 F/95 «Ventilation et climatisation: Accessoires (diffuseur, filtre)», 466 F/95 «Ventilation et climatisation: Accessoires (équ-

ipment)» et 468 F/95 «Ventilation et climatisation: Mesure, commande, régulation» sont retirés ou archivés, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus disponibles dans le jeu de données V'22.

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont souhaité des modifications. Ils ont aussi signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN. Ces erreurs ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été

mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux dernières données actualisées. Quant à la forme imprimée, les corrections peuvent être consultées sous

crb.ch/auxiliaires-application.

CAN 152 F/20 Fonçage de tubes

Dans le paragraphe 900 «Transports, taxes et travaux divers pour fonçages», le sous-paragraphe 950 «Injections» a été ajouté. Les injec-

tions de lubrification et de consolidation peuvent désormais être décrites à l'article 951 et les injections de consolidation du sol avant fonçage à l'article 952.

CAN 181 F/21 Aménagements extérieurs

Les articles 012.500, 012.510 et 014.470 ont été supprimés. Ils se réfèrent aux prestations comprises et non comprises pour les revêtements et les bordures qui ne font plus partie de ce chapitre depuis la dernière publication.

Dans les articles 111.100, 111.201, 111.300, 111.301 et 111.302 (installations de chantier), les enrobés bitumineux compactés ont été supprimés, car ces prestations doivent désormais être décrites avec le CAN 223 «Chaussées et revêtements».

CAN 237 F/20 Canalisations et évacuation des eaux

L'article 851 «Remblayage avec matériaux mis en dépôt latéral ou matériaux d'apport» a été complété par «et compactage».

CAN 351 F/14 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures

Le nouvel article principal 114 permet de décrire désormais les installations sanitaires de chantier.

Dans les sous-paragraphe 250 «Tuyaux de descente» et 260 «dauphins», la dimension DN 60 a été ajoutée.

Sous l'article principal 384, les titres des groupes ont été ajustés et de nouvelles dimensions ont été ajoutées.

CAN 352 F/14 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine

L'article principal 712 a été complété par l'article 712.700 pour le profilage supplémentaire.

CAN 361 F/12 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état

Dans l'article 688 «Traitement de préservation du bois. Contre les insectes et les champi-

gnons.», la section mm 50x120 a été ajoutée aux chanlattes à l'art. 688.125.

Articles éco

Les articles éco du sous-paragraphe 080 ont été révisés et standardisés pour tous les chapitres.

Auxiliaires d'application

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les «Indications générales», un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur. Ces indications s'affichent dans les logiciels d'application certifiés IfA18.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Les schémas d'élaboration de descriptifs montrent sous forme graphique comment un chapitre CAN est subdivisé. En un clin d'oeil, il est possible de reconnaître les critères sur lesquels le chapitre a été construit.

Annexes

Les annexes apportent des informations supplémentaires au sujet du chapitre concerné et proposent un soutien pratique.

Nouveau guide de l'utilisateur du CAN

Tout ce qu'il faut savoir sur le CAN s'y trouve. Ce guide explique essentiellement la structure des chapitres CAN avec les différents types

d'articles, les variables, etc., et donne des informations générales sur le CAN, sur les documents d'aperçu, les pages annexes et les données contextuelles. Il explique également comment utiliser les articles de réserve et fournit un résumé des types de classification des coûts et des types de quantité utilisés dans le CAN.

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les «Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs» illustrent comment établir des descriptifs à l'aide du CAN pour certains domaines de la construction.

La fiche technique n° 3 «Bases de calcul -Exemples d'application du CAN 103 F/15» a été enlevée car elle n'est plus à jour et n'est plus utilisée.

Tous les auxiliaires d'application peuvent être téléchargés gratuitement avec ce lien:

crb.ch/auxiliaires-application

Autres nouveautés

werk-material.online

Cette banque de données numériques est structurée selon des attributs, des normes et des standards définis de manière uniforme. Elle contient des valeurs référentielles mesurables et comparables en fonction de critères de qualité (par exemple, l'emplacement, la quantité, le type d'ouvrage, la phase du projet, la situation et le type de construction). L'utilisateur peut obtenir rapidement un aperçu de tous les objets de référence. En fonction de ses besoins, il peut les filtrer par prix et quantité référentielle, genre de coûts, région ou type d'ouvrage. Il peut sélectionner un ouvrage et afficher toutes les informations qui le concernent: localisation, date de réalisation, intervenants, informations sur la construction, installations du bâtiment ainsi que ses conditions urbanistiques, constructives et architecturales. Les données sur les coûts sont structurées selon les standards CFC et eCCC de CRB et font référence à différentes règles de métré (surfaces et volumes). Les valeurs référentielles peuvent être affichées en chiffres absolus ou en pourcentage des coûts de construction. En quelques secondes, les coûts peuvent être convertis en fonction des grandes régions et de l'indice des prix. À l'aide des différents outils d'analyse, l'utilisateur peut comparer rapidement son projet avec d'autres ouvrages similaires et ainsi mieux estimer les coûts. Les chiffres comparatifs fournissent aux concepteurs une base solide pour leurs discussions avec les maîtres d'ouvrage. Grâce à l'«Editeur d'ouvrages», les utilisateurs peuvent saisir leurs propres projets avec les valeurs référentielles et la documentation.

L'application web werk-material.online est mise à jour en permanence. Deux lots de données sont disponibles actuellement:

- **Éléments calculés sur la base de valeurs référentielles de l'OFS**

Les valeurs référentielles moyennes d'une centaine d'éléments calculés dans le bâtiment sont disponibles tous les six mois en juin et décembre. Les données sont collectées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Nouveau: 411 sous-article supplémentaires de 45 chapitres CAN avec 2290 prix unitaires (statistiques, prix nets moyens des prestations fournies à partir des appels d'offres CAN) sont publiés.

- **Valeurs référentielles issues des ouvrages du «werk-materials» de werk, bauen + wohnen ainsi que du Catalogue des types d'ouvrage de CRB.**

Nouveau: Les projets achevés et chiffrés selon le CFC peuvent être convertis dans le 1er niveau de l'eCCC-Bât (2020). Les clients ont donc la possibilité de convertir leurs propres valeurs référentielles, créées selon le système CFC, dans ce système moderne basé sur les éléments. La qualité augmente considérablement, car la systématique eCCC-Bât tient compte de la géométrie d'un bâtiment, ce qui rend possible des affirmations différenciées en termes de coûts à un stade très précoce.

Pour plus d'informations: crb.ch/valeurs-ref

Autres nouveautés

(suite)

Serveur Profil BIM

Afin de permettre une gestion efficace et continue des informations et, en particulier, dans le cadre d'un projet BIM, CRB a développé le serveur Profil BIM en collaboration avec l'Institut Digitales Bauen de la FHNW. Il aide les spécialistes dans la description précise et cohérente des données et informations dont ils ont besoin ou qu'ils doivent fournir. L'échange standardisé des données et des informations facilite la compréhension et améliore la qualité

des données ainsi que la collaboration. Depuis mi-mars 2021, le Serveur Profil BIM peut être essayé gratuitement. La première version va être enrichie avec de nouvelles fonctions et de nouveaux contenus. Les suggestions et les souhaits exprimés par les utilisateurs des tests seront pris en compte dans le futur développement.

Informations complémentaires, accès d'essai, vidéos explicatives et agenda:

crb.ch/serveur-profil-bim

Utilisation numérique des STANDARDS CRB

Depuis le 1er janvier 2020, le guide «IfA18 - Informations focalisées sur les applications» destiné aux éditeurs de logiciels de gestion de la construction, régleme l'échange et utilisation des données. Pour en savoir plus sur tous les avantages de l'échange de données standardisé selon l'IfA18, ainsi que sur la façon de stocker des images, des informations sur les produits et les plans directement dans le descriptif, consulter: crb.ch/fr/Stories/IfA18.html

Sur crb.ch/partenaires-informatiques vous trouverez des informations sur les logiciels certifiés.

Afin que chacun puisse bénéficier de ces avantages et que l'échange de données continue à fonctionner correctement, les utilisateurs du CAN sont invités à utiliser uniquement le nouveau format selon l'IfA18 (.crbx) pour la création de nouveaux descriptifs, comme convenu contractuellement.

Informations supplémentaires sur la plateforme des produits de construction prd.crb.ch

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, les concepteurs, maîtres d'ouvrage et entrepreneurs disposent d'une aide à la décision pratique. Ils apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur prd.crb.ch:

- des descriptions d'entreprises
- des références aux produits PRD et des descriptions de produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- d'autres documents, des certificats
- des liens utiles, par ex. matériaux de construction + textures CAO, eco-bau, Devistool

Avis de recherche: Auteurs CAN, participants à nos groupes de travail et projets d'innovation

Les utilisateurs habitués à travailler avec les chapitres CAN sont les mieux placés pour aider au développement d'outils de travail rationnels et précis. En collaborant avec des professionnels chevronnés, des spécialistes et des associations, nous sommes en mesure de mettre au point de bons outils, actuels et au plus près des réalités du quotidien, pour rendre les processus de travail plus efficaces. Contactez-nous sur - crb.ch/participation Nous nous réjouissons de travailler avec vous!